



Appel à projets 2011

Déploiement national d'unités de coordination en oncogériatrie-UCOG



**Action 4.2
Action 23.4**

**Soumission en ligne: <http://www.e-cancer.fr/aap/ucog11>
Date limite de candidature : 9 mai 2011**

SOMMAIRE

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS	2
1.1. CONTEXTE	2
1.2. OBJECTIFS	2
2. MODALITÉS DE PARTICIPATION	3
2.1. DURÉE DES PROJETS	3
2.2. ORGANISMES ÉLIGIBLES	3
2.3. GESTION DU PROJET	3
3. CAHIER DES CHARGES D'UNE UNITÉ DE COORDINATION EN ONCOGÉRIATRIE	4
3.1. MIEUX ADAPTER LES TRAITEMENTS DES PATIENTS ÂGÉS ATTEINTS DE CANCER PAR DES DÉCISIONS CONJOINTES ONCOLOGUES-GÉRIATRES	4
3.2. PROMOUVOIR LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS ÂGÉS ATTEINTS DE CANCER DANS LA RÉGION AFIN DE LA RENDRE ACCESSIBLE À TOUS	5
3.3. CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE EN ONCOGÉRIATRIE, NOTAMMENT EN IMPULSANT DES COLLABORATIONS INTERRÉGIONALES	5
3.4. SOUTENIR LA FORMATION ET L'INFORMATION EN ONCOGÉRIATRIE	5
4. . CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'EVALUATION DES PROJETS	6
4.1. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	6
4.2. CRITÈRES D'ÉVALUATION	6
5. SUIVI DES PROJETS SÉLECTIONNÉS	6
6. MODALITÉS DE FINANCEMENT	7
7. CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS	7
8. MODALITES DE SOUMISSION	8
9. PUBLICATION DES RESULTATS	8
10. CONTACTS	8

ANNEXES

1. Contexte et objectifs

1.1. Contexte

Cet appel à projets s'inscrit dans la mise en œuvre du plan cancer 2009-2013 :

▶ Action 4.2 : Augmenter l'inclusion dans les essais cliniques en cancérologie.

L'oncogériatrie doit bénéficier de projets de recherche spécifiques, notamment sur les stratégies de traitement et l'usage de nouveaux médicaments. L'association de ces recherches à des études sur les mécanismes biologiques communs au vieillissement et à la cancérogénèse sera stimulée. L'objectif pourrait être un taux d'inclusion de 5% chez les sujets âgés de plus de 75 ans en cinq ans.

▶ Action 23.4 : améliorer la prise en charge des personnes âgées atteintes de cancer.

Evaluer les Unités pilotes de coordination en oncogériatrie (UPCOG) et élaborer des recommandations sur le déploiement national de ces unités.

Finaliser l'étude clinique sur l'outil d'évaluation gériatrique (étude oncodage) et généraliser son utilisation à compter de 2011.

Elaborer des recommandations de stratégies de prise en charge adapté aux personnes âgées pour les cancers ayant la plus grande incidence à partir de 2010.

Le cancer est une pathologie du sujet âgé. Aujourd'hui, près d'1/3 des cancers surviennent chez des personnes de plus de 75 ans¹; on estime qu'en 2050, un cancer sur deux sera diagnostiqué chez des patients de plus de 75 ans. En outre, la répartition des décès par cancer selon les tranches d'âge montre qu'un tiers des décès par cancer survient dans la classe d'âge 75-84 ans². Or cette classe d'âge est le plus souvent exclue des essais thérapeutiques et particulièrement exposée aux risques de sous- ou de sur-traitement.

Dans ce contexte, quinze unités pilotes de coordination en onco gériatrie (UPCOG) ont été mises en place dès 2006 pour développer des prises en charges adaptées aux personnes âgées atteintes de cancer, et optimiser les compétences des deux spécialités médicales concernées, celle de cancérologie et celle de gériatrie, par le biais d'une coordination accrue entre ces acteurs.

L'oncogériatrie doit continuer de se développer avec le déploiement national **d'unités de coordination en oncogériatrie (UCOG)**, la généralisation de l'utilisation d'un outil d'évaluation gériatrique et l'élaboration de recommandations nationales de prises en charge spécifiques pour ces patients.

1.2. Objectifs

Déployer sur l'ensemble du territoire national les UCOG pour:

- mieux adapter les traitements des patients âgés atteints de cancer par des décisions conjointes oncologues-gérialtres,

¹ Rapport d'expertise en oncogériatrie : état des lieux et perspectives en oncogériatrie, Institut national du cancer 2009, www.e-cancer.fr

² Dynamique d'évolution des taux de mortalité des principaux cancers en France, Institut national du cancer 2010, www.e-cancer.fr

- promouvoir cette prise en charge dans la région afin de la rendre accessible à terme à tous les patients âgés³ atteints de cancer,
- contribuer au développement de la recherche en oncogériatrie, notamment par des collaborations régionales ou nationales,
- soutenir la formation et l'information en oncogériatrie.

Une UCOG au moins sera identifiée par région.

2. Modalités de participation

2.1. Durée des projets

Les projets auront une durée de trois ans.

2.2. Organismes éligibles

Sont éligibles au titre du présent appel à projets tous les établissements de santé hospitalo-universitaires (centres hospitalo-universitaires (CHU) et les centres de lutte contre le cancer (CLCC)), autorisés pour le traitement du cancer. Néanmoins, un établissement non universitaire peut être le porteur d'un projet, sous réserve de l'accord de l'agence régionale de santé (ARS) et d'une coopération régionale effective et formalisée avec le CHU et /ou le CLCC.

Toutes les unités pilotes de coordination en oncogériatrie, identifiées suite aux appels à projets de 2005 et 2006 doivent repostuler et sont invitées à soumettre un dossier de candidatures.

2.3. Gestion du projet

Afin d'assurer une conduite efficiente du projet, chaque UCOG doit remplir les conditions suivantes:

1. être portée par deux coordonnateurs, un oncologue (ou hématologue, radiothérapeute, spécialiste d'organe) et un gériatre ;
2. travailler en étroite collaboration avec les établissements autorisés au traitement du cancer de sa région ;
3. favoriser l'organisation des trajectoires de prise en charge en s'appuyant notamment sur les différentes structures de la filière gériatrique, les équipes mobiles gériatriques, et les accès aux soins palliatifs ;
4. s'appuyer sur le réseau régional de cancérologie (RRC);
5. mettre en place un comité de pilotage de l'UCOG, réunissant les différents acteurs concernés ;
6. élaborer et adresser à l'INCa (avec copie à l'ARS et au RRC) un rapport annuel d'activité, renseignant a minima les indicateurs listés dans cet appel à projets.

³ La tranche d'âge [75 ans-84 ans] est retenue dans cet appel à projets pour définir la population ciblée, mais une prise en charge oncogériatrique peut être indiquée pour des patients moins âgés.

3. Cahier des charges d'une unité de coordination en oncogériatrie

Le cahier des charges a été élaboré en tenant compte des réalisations portées par les équipes des unités pilotes à travers leurs rapports d'activité et du bilan global réalisé au 1er semestre 2010.

Les unités de coordination en oncogériatrie répondent à quatre **objectifs**:

3.1. Mieux adapter les traitements des patients âgés atteints de cancer par des décisions conjointes oncologues-gérialres

La prise en charge oncogériatrique coordonnée implique la mise en commun de l'expertise des oncologues et des gérialres pour améliorer et maintenir la qualité de vie des patients âgés atteints de cancer.

- **Réunions de concertation pluridisciplinaires (RCP)**

La présentation du dossier du patient en réunion de concertation pluridisciplinaire reste le garant de la qualité en cancérologie.

L'UCOG définit avec les différentes équipes de cancérologie un mode de fonctionnement pour la discussion des dossiers des patients âgés dans les différentes RCP, en prenant l'attache du réseau régional de cancérologie. La présence systématique d'un gérialre à toutes les RCP d'un établissement n'est ni faisable, ni forcément performante. Elle sera envisagée au cas par cas.

Quant à la mise en place d'une réunion de concertation pluridisciplinaire spécifique à l'oncogériatrie (RCOG) et dédiée à la discussion des patients âgés atteints de cancer au sein d'un établissement, elle est très consommatrice de temps et de moyens : elle sera laissée à l'initiative des équipes.

Les propositions de prise en charge gérialrique issues de l'avis des équipes de gérialrie sont inscrites dans le dossier du patient et communiquées au médecin traitant.

- **Accès aux structures de soins gérialriques**

L'UCOG définit les critères d'indication à une évaluation ou une prise en charge gérialrique (modalités organisationnelles notamment) aux différentes étapes du parcours de soins du patient. Ces critères, après concertation régionale, sont mis à disposition de toutes les équipes médicales prenant en charge les patients âgés atteints de cancer dans la région.

- **Recours**

L'UCOG constitue un éventuel recours à la prise en charge oncogériatrique de proximité (RCOG, consultation dédiée, téléconférence...). L'organisation et la disponibilité des équipes sont inscrites dans le projet de l'UCOG.

Indicateurs de suivi annuels : cf. annexe

3.2.Promouvoir la prise en charge des patients âgés atteints de cancer dans la région afin de la rendre accessible à tous

L'UCOG vise à favoriser la coordination entre oncologues et gériatres, en particulier au sein des établissements autorisés pour le traitement du cancer de sa région⁴. Elle décrira les moyens mis en œuvre et les actions réalisées.

Les recommandations de prise en charge spécialisées publiées par l'INCa à destination des professionnels de santé comprennent désormais des chapitres spécifiques à la prise en charge des patients âgés. Des coordonnateurs d'UCOG seront sollicités pour participer à la relecture de ces recommandations de prises en charge spécialisées.

L'UCOG s'engage à favoriser la diffusion de ces recommandations de prises en charge spécialisées, via le réseau régional de cancérologie.

Elle met aussi en place, en lien avec le réseau régional de cancérologie, des études visant à évaluer l'impact de ces recommandations de prise en charge spécialisées sur la prise en charge réelle de ces patients.

Indicateurs de suivi annuels : cf. annexe

3.3.Contribuer au développement de la recherche en oncogériatrie, notamment en impulsant des collaborations interrégionales

L'UCOG :

1. stimule l'offre d'essais cliniques dédiés aux patients âgés et augmente leur recrutement dans des essais. Le plan cancer 2009-2013 spécifie que l'oncogériatrie doit bénéficier de projets de recherche spécifiques, notamment sur les stratégies de traitement et l'usage de nouveaux médicaments.
2. contribue, en lien avec les structures de recherche de la région, au développement d'études, notamment sur les mécanismes biologiques communs au vieillissement et à la cancérogénèse (conformément au plan cancer) et en sciences humaines et sociales.
3. favorise des recherches issues de l'analyse de cohortes.

Indicateurs de suivi annuels : cf. annexe

3.4.Soutenir la formation et l'information en oncogériatrie

L'UCOG organise, en lien avec les RRC, des programmes de formation avec les acteurs impliqués dans la prise en charge d'un patient âgé (médecins hospitaliers, médecins généralistes, pharmaciens hospitaliers et d'officine, professionnels paramédicaux et acteurs du champ médicosocial).

L'UCOG forme spécifiquement les équipes mobiles de gériatrie de la région à l'oncogériatrie.

L'UCOG articule, avec les unités de formation et de recherche (UFR) de la région, la création éventuelle, la poursuite ou la participation à des diplômes universitaires (DU) ou inter-universitaires (DIU) dédiés.

L'UCOG assure, avec le soutien du RRC, une information des patients, des aidants familiaux et du grand public.

Indicateurs de suivi annuels : cf. annexe

L'annexe présente le cahier des charges d'une UCOG et les indicateurs de suivi annuels minimums attendus. D'autres indicateurs peuvent être ajoutés et renseignés.

4. Critères d'éligibilité et d'évaluation des projets

4.1. Critères d'éligibilité

Pour être éligibles, les projets doivent satisfaire les conditions suivantes :

- Le dossier de candidature doit être dûment complété, la version papier doit comprendre les engagements et signatures requis ;
- les modalités de soumission figurant au point 8 doivent être respectées ;

4.2. Critères d'évaluation

Après vérification des critères d'éligibilité, les dossiers seront soumis à évaluation par un comité d'experts.

Les projets sont évalués à partir des éléments décrits dans le dossier de candidature. L'évaluation porte notamment sur les capacités des porteurs de projets à remplir le cahier des charges décrit au paragraphe 3.

Les projets doivent avoir une durée conforme à celle indiquée au point 2.1.

L'avis de l'ARS de référence sera pris en compte dans l'analyse des dossiers.

5. Suivi des projets sélectionnés

L'UCOG rend compte à l'INCa de son activité sous forme d'un rapport annuel et en transmet une copie à l'ARS de référence et au RRC.

Ce rapport annuel obligatoire fait le point sur l'état d'avancement des tâches définies dans le cahier des charges et renseigne les indicateurs de suivi.

Des réunions seront organisées régulièrement avec les coordonnateurs des UCOG pour suivre l'état d'avancement des projets.

6. Modalités de financement

Dans le cadre du Plan Cancer, les UCOG bénéficieront d'un financement annuel via la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) au titre de la mission d'intérêt général d'aide à la contractualisation (MIGAC).

Les financements MIGAC délégués précédemment aux unités pilotes en oncogériatrie par les circulaires du 1er août 2006 et du 15 novembre 2007 seront redéployés pour soutenir les UCOG retenues au terme de cet appel à projets ; s'y ajouteront des financements nouveaux prévus au titre du plan cancer.

Ces financements seront délégués par voie de circulaire émanant de la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) et affectés par les ARS aux établissements dont les projets seront sélectionnés.

7. Calendrier de l'appel à projets

Date de lancement de l'appel à projets :	11 mars 2011
Date limite de soumission du dossier de candidature :	9 mai 2011 1. Soumission en ligne du dossier complet et 2. envoi papier (2 originaux) : -courrier postal, le cachet de la poste faisant foi ; - ou livraison sur place aux heures de bureau à l'adresse suivante : Institut National du Cancer AAP ASSO2011 52 avenue André Morizet, 92513 Boulogne- Billancourt
Date prévisionnelle de réunion du comité d'évaluation :	21 juin 2011
Date prévisionnelle de publication des résultats :	Juillet 2011

8. Modalités de soumission

Procédure de soumission en ligne

Adresse unique pour l'appel à projets : <http://www.e-cancer.fr/aap/ucog11>

Cette procédure de soumission, à partir du site de l'INCa, comprend :

- l'identification d'un des deux coordonnateurs (nom, prénom et email),
- l'identification du projet (ARS de référence, titre, durée, montant, mots clés) ;
- le dépôt par téléchargement du document demandé sous format Word.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comprendre l'ensemble des éléments requis et nécessaires à l'évaluation scientifique et technique du projet.

Le dossier complet est soumis sous format électronique et sous format papier. Les deux formats sont identiques excepté les signatures qui ne sont exigées qu'en version originale papier.

➤ Format électronique

Il doit être transmis par téléchargement en ligne via le site de soumission.

La taille du fichier Word complet ne doit pas excéder 4 Mo. Attention pas de format PDF

➤ Format papier

Le dossier en **deux exemplaires** dûment signés par les personnes responsables,

Une copie du dossier de candidature devra être transmise à l'Agence régionale de santé concernée

9. Publication des résultats

La liste des projets financés est publiée sur le site Internet de l'Institut National du Cancer et du Ministère de la Santé.

Les résultats seront communiqués par écrit aux coordonnateurs, aux représentants légaux des organismes gestionnaires.

10. Contacts

Pour toute information de nature scientifique, contacter :

Madame le Docteur Jeanne-Marie BRECHOT

Direction des Soins et de la Vie des Malades

jmbrechot@institutcancer.fr

01 41 10 16 13

ANNEXE

CAHIER DES CHARGES D'UNE UCOG ET INDICATEURS MINIMAUX DE SUIVI ANNUELS

Objectifs	Descriptif	Indicateurs de suivi annuels
Mieux adapter les traitements des patients âgés atteints de cancer par des décisions conjointes oncologues-gériatres	<p>RCP</p> <p>Favoriser l'accès aux structures de soins gériatriques</p> <p>Constituer un éventuel recours</p>	<p>Nombre de nouveaux patients âgés atteints de cancer présentés en RCP</p> <p>Nombre de nouveaux patients âgés atteints de cancer ayant eu une évaluation gériatrique</p> <p>Profil oncologique (type de cancer, stade, traitement proposé) et gériatrique initial de ces patients</p>
Promouvoir la prise en charge des patients âgés atteints de cancer dans la région afin de la rendre accessible à tous	<p>Décrire les moyens mis en œuvre et les actions réalisées</p> <p>Favoriser la diffusion des recommandations des prises en charge spécialisées</p>	<p>Nombre d'établissements impliqués dans la démarche oncogériatrique</p>
Contribuer au développement de la recherche en oncogériatrie, notamment en impulsant des collaborations interrégionales	<p>Stimuler l'offre d'essais cliniques en onco-gériatrie</p> <p>Etablir des liens avec des équipes de recherche reconnues dans ce domaine</p> <p>Analyser des cohortes</p>	<p>Nombre de patients âgés atteints de cancer inclus dans des essais cliniques</p> <p>Nombre de projets de recherche soumis et acceptés à des appels à projets compétitifs nationaux ou internationaux</p> <p>Nombre d'essais cliniques réalisés et en cours</p> <p>Nombre de publications en oncogériatrie référencées dans Medline</p>
Soutenir la formation et l'information en oncogériatrie	<p>Développer une formation continue en oncogériatrie</p> <p>S'assurer de la formation des équipes mobiles de gériatrie en oncogériatrie</p> <p>Poursuivre les formations par DU ou DIU d'oncogériatrie</p> <p>Assurer une information des patients, des aidants familiaux et du grand public</p>	<p>Nombre de formations continues organisées en oncogériatrie et profil des participants</p> <p>Nombre d'équipes mobiles de gériatrie formées en oncogériatrie</p> <p>Nombre de médecins ayant participé à un DU ou DIU d'oncogériatrie dans la région et profil de ces médecins</p> <p>Nombre de réunions d'information organisées pour les patients, les aidants familiaux et le grand public</p>